

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GRESIGNY SAINTE REINE, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Véronique REGNAULT, Maire.

Présents : Marie-Véronique REGNAULT, Dominique LAFFAGE, Alexandre MENETRIER, Pascal CHATEAU, Christophe SEGUIN, Léon SORDOILLET, Nicolas COLNOT, Yannick GIFFARD.

Absents : Benoît BLANCHOT a donné procuration à Alexandre MENETRIER, Frédéric TÉTARD.

Secrétaire de séance : Pascal CHATEAU

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2014 est lu et adopté à l'unanimité.

TRAVAUX VOIRIE 2015

Madame le Maire présente le programme des travaux de voirie envisagé pour 2015 et présente différents devis pour la Rue Billot.

Après avoir étudié les devis, le Conseil Municipal retient l'entreprise SNELL pour un montant de 45 102.44 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les opérations de réfection la Rue Billot ;

DIT que les travaux seront confiés à l'entreprise SNELL pour un montant de 45 102.44 €HT ;

DECIDE de fixer le plan de financement comme suit,

Montant total des travaux HT.....45 102.44 €HT

Aide du Conseil Général (FCDT) (25%)..... 11 275.61 €

Fonds libres.....33 826.83 €

DECIDE de solliciter une aide du Conseil Général au titre des programmes d'aide à la Voirie,

DECIDE de solliciter d'Autorisation de Commencer les Travaux avant attribution de la Subvention,

DECIDE de ne pas engager les travaux avant attribution de la subvention ou de l'autorisation du Conseil Général.

S'ENGAGE à ne pas présenter la même année, un dossier au titre du Fond Cantonal de Développement Territorial et un dossier au titre de Village Côte d'Or pour une opération de voirie.

RESTAURATION MONUMENT

Madame le maire informe l'assemblée quelle est en attente de devis et précise que les travaux sont plus conséquents que prévus car les pierres d'entourage sont toutes gelées et toutes à remplacer.

Les travaux sont reportés pour l'exercice 2016.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune peut être amenée, au cours de l'année 2015, à percevoir des chèques relatifs à des opérations courantes de fonctionnement général (exemple : remboursements de trop perçu par des organismes financiers (intérêts d'emprunt) ou des prestataires liés à la mairie (téléphone, assurance, maintenance), indemnités de sinistres, versements de sommes fixées par acte de justice, de dons cette liste n'étant pas exhaustive). Pour assurer la perception de ces chèques, une autorisation d'encaissement de la part de l'assemblée est nécessaire.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser les chèques liés à des opérations courantes de fonctionnement général pour la durée de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à percevoir les chèques liés à des opérations courantes de fonctionnement général pour la durée de l'exercice en cours.

REFLEXIONS BUDGETAIRES

- **Toiture** : Le toit de la mairie est à refaire mais les travaux sont reportés à 2016 tenant compte du montage du dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Chemin de Ravouze** : Madame le maire rappelle à l'assemblée les différents arrêtés d'interdiction de circulation des poids lourds sur le chemin de Ravouze (1^{er} février 2012 - 13 octobre 2014), déposés à la COPAS pour le ramassage des déchets car le chemin s'abîme.

Cependant le directeur du service a demandé l'autorisation de pouvoir circuler sur ce chemin même par temps de gel, Dominique LAFFAGE, 1^{er} adjoint s'est rendu sur place avec Madame le maire pour constater la dégradation du chemin et ils proposent de faire un constat en présence des services de la COPAS, de Messieurs les maires de Bussy et Darcey également concernés et de trouver des solutions de passage pour collecter cette maison isolée sans dégradation supplémentaire.

- **Mur de la Cure** : les travaux sont prévus pour 2015, les dossiers de demande de subventions ont été déposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35